

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 25 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le 25 avril à 17 h 30, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment des articles L.2121-7 et L.2121-8 par renvoi de l'article L.5211-2, s'est réuni au HALL MENDES FRANCE à Saintes le Conseil Communautaire sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers titulaires suivants :

Mme AIMON Colette
M. ARNAUD Dominique
M. ARNAUD Joël
M. BARUSSEAU Fabrice
M. BERTRAND Bernard
M. BIGOT Eric
Mme BLEYNIE Françoise
M. BRETOME Jean
Mme BRUNETEAU Claudine
M. CAILLAUD Jean-Marc
M. CALLAUD Philippe (départ après l'élection du 9^{ème} Vice-Président)
M. CHAIGNEAU Bernard
Mme CHEMINADE Marie-Line
Mme CHIRON Claudette
M. CLASSIQUE Jean-Claude
Mme COLIN Marie-Claude
M. COMPAIN Jean-Paul
M. De MINAC Joseph
M. DELHOUME Philippe
M. DOURTHE Christophe
M. DRAPRON Bruno
M. EHLINGER François (départ après l'élection du 12^{ème} Vice-Président)
Mme FALLOURD Anne-Marie
Mme FOCKEY Anne
M. FOUGERAT Christian
M. GILLARD Pascal
M. GINOUX Marcel
M. GRAVELLE Jean-Luc
Mme HENRY Laurence
M. HERVE Pierre
M. JALLAIS Pierre-Henri
M. LACOTTE Christian
Mme LIBOUREL Françoise
M. MACHON Jean-Philippe
M. MARGAT Alain
Mme MERCIER Sylvie
M. MONJOU Alain
M. NEVEU Frédéric

M. PAJEILE Christian
M. PANNAUD Eric
Mme PICHARD-CHAUCHE Isabelle (départ après l'élection du 12^{ème} Vice-Président)
Mme QUERE-JELINEAU Caroline
M. RAGONNEAUD Jacki
M. REDUREAU Denis
Mme ROUBY Annie
M. ROUDIER Jean-Pierre
M. ROUET Philippe
M. ROUX Michel
M. SAGOT Jean-Pierre
M. SCHMITT Christian
Mme SEGUIN Brigitte
M. SERIS Alain
M. SIMON Patrick
M. TAILLASSON Stéphane
Mme TENDRON Annie
Mme TRAIN Eliane
Mme TROUVE Mélissa
M. TUAL Pierre
Mme VEILLET Nelly
Mme VIOLLET Céline

Etaient également présents les conseillers suppléants suivants, le conseiller titulaire de leur commune étant absent :

M. MATRAT Georges
M. MOHSEN Raymond
M. VICENTY Bernard
M. GARDELLE Jérôme
Mme BOULETREAU Sylvie

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir (en application de l'article L. 2121-20 du CGCT, applicable en vertu de l'article L5211-1 du CGCT) :

Mme BARBOTIN Catherine a donné pouvoir à M. MARGAT Alain
Mme HERVE Fanny a donné pouvoir à Mme CHEMINADE Marie-Line
M. DESRENTE Gérard a donné pouvoir à M. MACHON Jean-Philippe
Mme DURAND Françoise a donné pouvoir à M. DOURTHE Christophe
Mme RIPOCHE Chantal a donné pouvoir à M. SAGOT Jean-Pierre

* * * * *

INSTALLATION DES CONSEILLERS

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean ROUGER, Président de la Communauté d'Agglomération, qui a déclaré les membres du Conseil (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

ELECTION DU PRESIDENT

PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE

Le plus âgé des membres présents du Conseil Communautaire, Monsieur RAGONNEAUD Jacki, conseiller titulaire de la commune de Luchat, a pris la présidence du Conseil Communautaire (article L. 5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil par ordre alphabétique, a dénombré 65 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Madame TROUVE Mélissa a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Communautaire.

Monsieur RAGONNEAUD Jacki a ensuite invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé que conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT applicables en vertu de l'article L.5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

CONSTITUTION DU BUREAU

Le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Mme VIOLLET Céline et M. JALLAIS Pierre-Henri.

DEROULEMENT DE CHAQUE TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de l'urne et a déposé lui-même dans l'urne son bulletin de vote plié écrit sur papier blanc. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, a été enregistré.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Monsieur RAGONNEAUD sollicite les candidatures pour la présidence du Conseil Communautaire.

Monsieur Jean-Philippe MACHON et Monsieur Christophe DOURTHE se portent candidats.

Monsieur RAGONNEAUD suggère de laisser la parole à chacun des candidats.

Monsieur MACHON salue l'assemblée.

Il rappelle qu'il a eu l'occasion de faire acte de candidature par écrit auprès de l'ensemble des 70 conseillers. La lettre qu'il a envoyée à cette occasion lui a permis de décrire le projet qu'il envisage pour la CDA. Un mail a également été adressé aux conseillers pour leur en expliquer les grandes lignes. Ce projet s'appuierait sur un Bureau constitué de 15 Vice-présidents.

Monsieur MACHON indique qu'à ses yeux le maître mot en matière d'intercommunalité doit être celui de « consensus ». Lui-même a cherché ce consensus avec Monsieur DOURTHE de façon à construire ensemble une liste commune. Monsieur DOURTHE n'a malheureusement pas souhaité que ce consensus puisse avoir lieu. Monsieur MACHON en prend acte et le regrette.

La CDA doit désormais entrer dans une ère nouvelle, tournée vers les investissements et vers les projets. Un travail considérable a certes été accompli et il convient de rendre hommage à ceux qui ont initié et travaillé à la création de la CDA. Le projet de cette dernière est, plus que jamais, justifié et il n'est pas question de revenir en arrière, que ce soit sur le périmètre géographique ou sur les domaines de compétences. Ces efforts considérables ont notamment porté sur les petites communes, qui ne disposent évidemment pas des mêmes moyens que la ville centre.

Comme pour tout projet initial et de démarrage, l'ensemble de ce travail a été focalisé sur le fonctionnement. Il est temps désormais de construire l'avenir de ce territoire à partir d'une vision précise de ses axes de développement. Il s'agit de faire entrer la CDA dans une ère nouvelle, tournée vers les projets et les investissements, sans pour autant rogner sur les services qui sont aujourd'hui rendus, en particulier pour les petites et les moyennes communes.

Le présent projet s'articule donc aujourd'hui autour de quatre axes principaux.

Le premier a trait à l'optimisation du fonctionnement et de la gouvernance, le tout encore une fois à géographie et à domaines de compétences constants.

Le deuxième axe concerne la mise en œuvre effective de la mutualisation, laquelle doit profiter à l'ensemble des communes.

Pour le troisième axe, il s'agit surtout de développer et de construire ensemble un véritable projet de territoire. Il manque aujourd'hui une vision du territoire à dix ans afin, pour les membres de la CDA, de se mettre d'accord sur les grands axes de développement et de déterminer une feuille de route avec des priorités.

Enfin, le quatrième grand axe va consister à clarifier la relation entre la CDA et ses autres partenaires que sont le Pays de Saintonge Romane, le Département et la Région. A l'heure où la découpe des territoires est, plus que jamais, un sujet d'actualité, il est temps de clarifier ce que doit être la position et la place de la CDA, notamment dans ses relations avec le Pays.

Monsieur MACHON précise que sa méthode sera basée sur le dialogue, à l'instar de ce qu'il a pu mettre en œuvre lors de sa campagne à Saintes. Cette méthode s'appuie avant tout sur l'échange, sur le consensus et sur la concertation. Le temps consacré au dialogue et à la concertation n'est jamais du temps perdu mais du temps gagné en termes d'efficacité dans la mise en œuvre des projets.

L'intercommunalité, c'est le consensus. Il en résulte que l'ensemble des communes, petites ou grandes, doit être aligné sur les mêmes axes et d'accord sur la feuille de route.

La proposition consistant à prévoir non pas treize mais quinze Vice-présidents répond notamment à l'idée de créer un poste de Vice-président supplémentaire qui soit dédié à l'innovation, aux nouvelles technologies et au numérique. Un territoire ne peut pas se développer désormais sans réseaux à haut débit et sans prendre en compte les grandes tendances technologiques. Même si le déploiement des réseaux ressort de la responsabilité des départements, il appartient à la CDA d'établir un dialogue constructif et extrêmement actif avec le département. Le développement économique et touristique passe impérativement par des infrastructures de haut niveau.

Un deuxième poste de Vice-président sera consacré à la représentation des petites et moyennes communes hors-Saintes. Il s'avère, en effet, qu'un certain nombre de conseillers ont exprimé leur crainte de voir la ville-centre exercer une certaine « hégémonie » ou ont estimé, tout au moins, qu'il manquait dans la prise de décision un poids suffisant pour représenter la vie des petites et moyennes communes. C'est donc dans cet esprit qu'interviendrait l'ajout d'un poste de Vice-Président pour faire entendre la voix des petites et moyennes communes dans l'ensemble des décisions qui seront prises par le Bureau.

Monsieur MACHON souligne qu'il a proposé pour ce dernier poste un homme de dialogue reconnu par l'ensemble des communes.

Plus généralement, Monsieur MACHON indique qu'il n'a eu que peu de temps pour constituer son équipe et ce, d'autant plus qu'il s'était orienté dans un premier temps vers une proposition de liste commune avec Monsieur DOURTHE. Même si sa proposition d'équipe n'est évidemment pas parfaite - l'équipe parfaite n'existe pas - cette proposition offre finalement un bon équilibre entre la géographie, la taille des communes, les compétences et le souci de parité (même si cette dernière est parfois difficile à trouver).

Monsieur MACHON répète qu'il est un homme d'ouverture et de dialogue, qui travaille à partir du consensus et de la concertation. Quelle que soit leur taille, les communes qui composent cette intercommunalité ont un intérêt commun. La ville centre est là pour tirer l'ensemble du territoire et faire en sorte que ses moyens bénéficient à l'ensemble des communes pour un meilleur développement du territoire.

Monsieur MACHON assure qu'il s'attachera à ce que la CDA puisse s'appuyer d'ici six ans sur des résultats extrêmement concrets à justifier auprès de l'ensemble des concitoyens de ce territoire.

[Applaudissements]

Monsieur RAGONNEAUD donne la parole au second candidat.

Monsieur DOURTHE salue l'assemblée. Il précise, en premier lieu, que s'il se présente aujourd'hui pour la présidence de ce Conseil d'Agglomération, c'est parce que le « consensus » proposé par Monsieur MACHON était malheureusement un consensus à sens unique.

Monsieur DOURTHE explique que sa candidature correspond à un engagement de longue date. Elle est aussi le fruit d'une réflexion collective parmi les élus communautaires et au sein des conseils municipaux. Pour la première fois, la majorité des membres de ce conseil a été élue au suffrage universel direct. Le fait que plusieurs candidats se présentent pour la présidence de cette collectivité constitue également une première. Chacun doit se réjouir que la démocratie puisse ainsi s'exercer.

Monsieur DOURTHE indique que sa candidature s'inscrit dans une optique de renouvellement, n'étant pas lui-même le Président sortant, ni le Maire de Saintes, la ville centre. Cette candidature intervient dans la continuité de la construction de la CDA. Elle symbolise aussi un renouvellement et constitue l'occasion pour le Maire d'une commune rurale de pouvoir présider la CDA. Tel est d'ailleurs le cas dans d'autres agglomérations comme à Royan, à Périgueux ou même à Lille.

Il est essentiel que la CDA opère la synthèse entre les intérêts et les préoccupations des communes rurales et de la ville centre. Nier qu'il existe des différences entre les deux serait contreproductif pour le territoire et pour l'institution. Les reconnaître, c'est permettre qu'une dynamique naisse et que des synergies soient mises en place.

Monsieur DOURTHE estime être capable de réaliser cette synthèse, de par son parcours, son expérience et sa proximité. Il se propose de contribuer à l'essor économique de ce territoire tout en préservant la solidarité que la CDA a su créer. Il ne s'agit pas de croire en un quelconque « homme providentiel » ni d'avoir la prétention d'apprendre à quiconque comment travailler. La réussite passe avant tout par une présence quotidienne sur le terrain et par une disponibilité de tous les instants, dans l'écoute et le dialogue constant.

La création de la CDA n'a pas été facile. Ceux qui y ont contribué peuvent être légitimement fiers du travail accompli. La CDA a notamment réussi à mettre en place la compétence éducation et petite enfance sur l'ensemble des communes, avec certes des imperfections mais aussi avec beaucoup de satisfactions.

Cette jeune collectivité est parvenue à porter des valeurs de solidarité et de coopération intercommunale, d'équilibre territorial et de prospective. Monsieur DOURTHE entend poursuivre ce travail de rassemblement des compétences, d'allègement des coûts de fonctionnement, en poursuivant notamment la mutualisation des services de la CDA et de la ville centre. Cette mutualisation a déjà été initiée, par exemple avec le service informatique.

Le futur de la CDA, son dynamisme, l'évolution de son périmètre, doivent être construits collectivement, en respectant chacune des composantes territoriales voisines autour d'un programme d'actions défini en commun. Il convient, dans le même temps, de consolider les compétences de la communauté et ses liens avec les collectivités et les services de l'Etat afin d'optimiser le développement du territoire au service de l'intérêt général.

Monsieur DOURTHE assure être prêt à exercer une gouvernance partagée et transparente, qui respecte l'identité de chaque commune, garante de la représentativité du territoire, dans une volonté de rassemblement de toutes les compétences disposées à travailler ensemble, sans dispersion. Il propose, dans cette optique, que le Bureau soit composé de treize Vice-présidents. Conformément au souhait exprimé, la première Vice-présidence ainsi que celle sur le développement économique incomberaient au Maire de Saintes. Deux autres postes seraient réservés à des élus Saintais, en l'occurrence Frédéric NEVEU et Céline VIOLLET. Les autres postes échoiraient à Eliane TRAIN (Varzay), Philippe ROUET (Montils), Jean-Pierre SAGOT (Chermignac), Anne ROUBY (Burie), Alain MARGAT (Corme Royal), Patrick SIMON (Les Gonds), Eric PANNAUD (Chaniers), Bernard BERTRAND (Saint-Georges-des-Coteaux), Fabrice BARUSSEAU (Villars-les-Bois) et Pascal GILLARD (Ecoyeux).

Comme jusqu'à maintenant, les Maires continueront d'être conviés à l'ensemble des réunions de Bureau.

Monsieur DOURTHE indique que c'est avec enthousiasme qu'il porte ce projet. Il sait pouvoir compter sur l'engagement des membres de ce Conseil et les remercie de leur confiance.

[Applaudissements]

Monsieur RAGONNEAUD explique que les conseillers et conseillères vont être appelés à aller voter par ordre alphabétique. Il invite les membres du Conseil à ne surtout pas sortir de la salle avant la fin des votes.

ELECTION DU PRESIDENT

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Monsieur RAGONNEAUD annonce que les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 70
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 1
- nombre de suffrages exprimés : 69
- majorité absolue : 35

- Monsieur MACHON Jean-Philippe : 45 voix
- Monsieur DOURTHE Christophe : 24 voix

Monsieur RAGONNEAUD déclare donc que Monsieur MACHON est élu Président de la CDA de Saintes.

[Applaudissements]

Monsieur le Président remercie l'ensemble des conseillers pour leur confiance. Il assure qu'il mesure tout à fait l'ampleur de la tâche et de la responsabilité associés à cette fonction. Il rappelle qu'il a pour principe de dire ce qu'il fait et de faire ce qu'il dit. Les axes et les engagements qui viennent d'être présentés, notamment vis-à-vis des petites et moyennes communes du territoire, seront donc pleinement respectés pour assurer le développement du territoire et satisfaire l'ensemble des concitoyens.

Monsieur le Président souligne que ses valeurs sont l'humanisme, l'ouverture d'esprit, la solidarité ainsi que la convivialité. L'une de ses premières décisions sera donc de célébrer son élection avec l'ensemble des membres de l'assemblée autour d'une bonne bouteille de Pineau des Charentes, ce qui sera aussi l'occasion d'honorer les produits locaux.

Monsieur le Président propose ensuite à Monsieur DOURTHE de prendre la parole.

Monsieur DOURTHE félicite Monsieur le Président pour sa brillante élection. Il lui souhaite bonne chance ainsi qu'à son équipe. Il remercie celles et ceux qui lui ont fait confiance. Il assure qu'il ne s'inscrira pas dans une posture d'opposition systématique et appelle d'ores et déjà au rassemblement derrière les candidats qui seront proposés par le Président.

Monsieur le Président l'en remercie.

[Applaudissements]

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la communauté d'Agglomération de Saintes doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de Vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 14 vice-présidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Monsieur le Président propose donc de voter pour la détermination de quinze Vice-présidents. Il annonce que ce vote aura lieu à main levée.

Résultat du vote : trois abstentions, onze voix contre et cinquante-six voix pour.

Monsieur le Président annonce que le nombre de quinze Vice-présidents est donc adopté.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président précise que conformément à la loi, les votes pour les vice-présidences s'opéreront à bulletins secrets et à la majorité absolue. Un Vice-président est élu au premier tour s'il obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

PREMIER VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président sollicite les candidatures au poste de premier Vice-président, tout en rappelant qu'il a proposé dans sa propre liste le nom de Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE.

Monsieur le Président s'enquiert d'éventuelles autres candidatures et constate qu'il n'y en a pas.

Il est procédé au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 70
- nombre de bulletins nuls : 2
- nombre de bulletins blancs : 15
- nombre de suffrages exprimés : 53

- Majorité absolue : 27
- Monsieur CLASSIQUE Jean-Claude : 47 voix
- Monsieur DOURTHE Christophe : 5 voix
- Monsieur SAGOT Jean-Pierre : 1 voix

Monsieur le Président félicite le nouveau premier Vice-président. Il précise que Jean-Claude CLASSIQUE est Maire de Fontcouverte et qu'il sera en charge du tourisme.

DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président indique qu'il propose pour le poste de deuxième Vice-président (qui sera en charge des affaires scolaires) la candidature de Monsieur Eric PANNAUD, Maire de Chaniers.

Monsieur le Président sollicite d'autres candidatures et constate qu'il n'y en a pas.

Il est procédé au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 70
- nombre de bulletins nuls : 4
- nombre de bulletins blancs : 12
- nombre de suffrages exprimés : 54
- majorité absolue : 28

- Monsieur PANNAUD Eric : 48 voix
- Monsieur DOURTHE Christophe : 4 voix
- Monsieur SAGOT Jean-Pierre : 1 voix
- Madame BLEYNIE Françoise : 1 voix

Monsieur le Président félicite Monsieur PANNAUD et salue le fait que la commune de Chaniers rejoigne la place qu'elle se devait d'occuper.

TROISIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président indique qu'il propose pour le poste de troisième Vice-président la candidature de Monsieur Philippe ROUET pour être en charge des finances et du budget. Il précise que Monsieur ROUET est adjoint au Maire de Montils.

Monsieur le Président demande si d'autres candidatures souhaitent s'exprimer.

Madame TRAIN présente sa candidature.

Il est procédé au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 70
- nombre de bulletins nuls : 1
- nombre de bulletins blancs : 1
- nombre de suffrages exprimés : 68\$
- majorité absolue : 35

- Monsieur ROUET Philippe : 37 voix
- Madame TRAIN Eliane : 31 voix

Monsieur le Président félicite Monsieur ROUET.

QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Geneviève THOUARD, qui sera en charge des ressources humaines. Madame THOUARD est Maire de la commune de Le Seure.

Monsieur le Président sollicite d'éventuelles autres candidatures.

Madame HENRY se porte candidate.

Il est procédé au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 70
- bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 7
- nombre de suffrages exprimés : 63
- majorité absolue : 32

- Monsieur THOUARD Geneviève : 43 voix
- Madame HENRY Laurence : 19 voix
- Madame TROUVÉ Mélissa : 1 voix

Monsieur le Président félicite Madame THOUARD.

CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président annonce qu'il propose la candidature de Monsieur Jean-Pierre SAGOT au poste de cinquième Vice-président, qui sera en charge de la représentation des communes hors-Saintes et de la mutualisation.

Monsieur le Président sollicite d'autres candidatures et constate qu'il n'y en a pas.

Il est procédé au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 70
- nombre de bulletins nuls : 2
- nombre de bulletins blancs : 9
- nombre de suffrages exprimés : 59
- majorité absolue : 30

- Monsieur SAGOT Jean-Pierre : 55 voix
- Monsieur DOURTHE Christophe : 2 voix
- Monsieur SERIS Alain : 1 voix
- Madame TRAIN Eliane : 1 voix

Monsieur le Président félicite Monsieur SAGOT pour sa brillante élection.

SIXIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Frédéric NEVEU pour le poste de sixième Vice-président. Ce dernier sera en charge de la mobilité et des transports. Monsieur NEVEU est adjoint à la Mairie de Saintes.

Monsieur le Président sollicite d'autres candidatures.

Monsieur EHLINGER François se porte candidat. Il indique que sa candidature s'opère notamment dans le cadre de la volonté d'ouverture affirmée par Monsieur le Président, qui est également le Maire de Saintes. Il y aura là l'occasion de promouvoir la candidature d'un conseiller municipal d'opposition de la ville de Saintes. Monsieur ELHINGER ajoute qu'il travaille en tant que médecin dans un service de soins, en charge de la rééducation et de tous les problèmes liés au handicap.

Monsieur le Président précise que cette ouverture s'entendait avant la présente élection. Il propose de passer au vote.

Il est procédé au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 70
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 4
- nombre de suffrages exprimés : 66
- majorité absolue : 34

- Monsieur NEVEU Frédéric : 47 voix
- Monsieur EHLINGER François : 17 voix
- Monsieur DOURTHE Christophe : 1 voix
- Madame TRAIN Eliane : 1 voix

Monsieur le Président félicite Monsieur NEVEU.

SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président annonce la candidature de Monsieur Patrick SIMON pour le poste de septième Vice-président, en charge de l'aménagement du territoire et du SCOT. Il rappelle que Monsieur SIMON est Maire des Gonds.

Monsieur le Président sollicite d'autres candidatures et constate qu'il n'y en a pas.

Il est procédé au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 70
- nombre de bulletins nuls : 3
- nombre de bulletins blancs : 8
- nombre de suffrages exprimés : 59
- majorité absolue : 30

- Monsieur SIMON Patrick : 55 voix
- Monsieur DOURTHE Christophe : 2 voix
- Madame HENRY Laurence : 1 voix
- Madame TRAIN Eliane : 1 voix

Monsieur le Président félicite Monsieur SIMON pour sa brillante élection.

HUITIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président annonce la candidature de Monsieur Philippe DELHOUME, Maire de Pessines, pour le poste de huitième Vice-président, en charge de l'habitat et du PLH.

Monsieur le Président sollicite d'autres candidatures et constate qu'il n'y en a pas.

Il est procédé au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 70
- nombre de bulletins nuls : 1
- nombre de bulletins blancs : 14
- nombre de suffrages exprimés : 55
- majorité absolue : 28

- Monsieur DELHOUME Philippe : 49 voix
- Monsieur DOURTHE Christophe : 2 voix
- Madame HENRY Laurence : 2 voix
- Monsieur BARUSSEAU Fabrice : 1 voix
- Madame TRAIN Eliane : 1 voix

Monsieur le Président félicite Monsieur DELHOUME.

NEUVIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Bruno DRAPRON pour le poste de neuvième Vice-président, en charge de la gestion et de la valorisation des déchets. Monsieur DRAPRON est adjoint à la Mairie de Saintes.

Monsieur le Président sollicite d'autres candidatures.

Madame HENRY se porte candidate, notamment pour des considérations de parité mais aussi parce qu'elle représente Europe Ecologie les Verts. Cette dernière s'appuie, en effet, sur une véritable légitimité sur toutes les questions liées aux déchets. Surtout, contrairement à Monsieur DRAPRON, cette candidature ne s'inscrit nullement dans un cumul des mandats.

Il est procédé au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 70
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 3
- nombre de suffrages exprimés : 67
- majorité absolue : 34

- Monsieur DRAPRON Bruno : 45 voix
- Madame HENRY Laurence : 21 voix
- Madame TRAIN Eliane : 1 voix

Monsieur le Président félicite Monsieur DRAPRON pour son élection.

DIXIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président annonce la candidature de Monsieur Alain MARGAT pour le poste de dixième Vice-président, en charge du développement durable, de l'environnement et de l'éco-gestion sur les déchets. Monsieur MARGAT est Maire de Corme-Royal.

Monsieur le Président sollicite d'autres candidatures.

Madame HENRY se porte à nouveau candidate, en insistant sur la notion de parité. On voit notamment à quoi la gestion patriarcale a pu mener cette collectivité, en particulier en matière de développement durable. Madame HENRY souligne qu'elle se soucie de cette dimension de développement durable au quotidien puisqu'elle est maraîchère bio.

Il est procédé au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 69
- nombre de bulletins nuls : 1
- nombre de bulletins blancs : 4
- nombre de suffrages exprimés : 64
- majorité absolue : 33

- Monsieur MARGAT Alain : 38 voix
- Madame HENRY Laurence : 26 voix

Monsieur le Président félicite Monsieur MARGAT pour son élection. Il salue également Laurence HENRY pour sa persévérance, laquelle persévérance sera certainement mise à profit pour lui confier une mission.

ONZIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Céline VIOLLET pour le poste de onzième Vice-président, en charge du numérique, des nouvelles technologies, de l'intelligence et de l'innovation. Madame VIOLLET est adjointe à la Mairie de Saintes.

Monsieur le Président sollicite d'autres candidatures et constate qu'il n'y en a pas.

Il est procédé au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 69
- nombre de bulletins nuls : 3
- nombre de bulletins blancs : 15
- nombre de suffrages exprimés : 51
- majorité absolue : 26

- Madame VIOLLET Céline : 42 voix
- Madame HENRY Laurence : 4 voix
- Madame TRAIN Eliane : 2 voix
- Monsieur de MINIAC Joseph : 1 voix
- Monsieur DOURTHE Christophe : 1 voix
- Monsieur NEVEU Frédéric : 1 voix

Monsieur le Président félicite Madame VIOLLET.

DOUZIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Christian FOUGERAT pour le poste de douzième Vice-président, en charge de l'insertion et de l'économie solidaire. Monsieur FOUGERAT est Maire de Burie.

Monsieur le Président sollicite d'autres candidatures.

Monsieur BARUSSEAU présente sa candidature. Maire de Villars-les-Bois, il estime que sa candidature permettra de mettre en pratique cette volonté « d'ouverture » prônée *avant* par Monsieur MACHON mais qu'il pourrait aussi mettre en pratique *après*.

Monsieur le Président confirme que l'ouverture, c'était « avant ».

Il est procédé au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 69
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 5
- nombre de suffrages exprimés : 64
- majorité absolue : 33

- Monsieur FOUGERAT Christian: 34 voix
- Monsieur BARUSSEAU Fabrice : 29 voix
- Madame TRAIN Eliane : 1 voix

Monsieur le Président précise que Monsieur FOUGERAT est élu à la majorité puisque la majorité s'établissait à 33 voix compte tenu du nombre de bulletins blancs. Il félicite Monsieur FOUGERAT pour son élection et salue le score de Monsieur BARUSSEAU.

TREIZIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président annonce la candidature de Madame Marie-Claude COLIN pour le poste de treizième Vice-président, en charge de la Mission Locale et de la jeunesse. Madame COLIN est adjointe au Maire d'Ecoyeux.

Monsieur le Président sollicite d'autres candidatures.

Madame Laurence HENRY se porte candidate.

Il est procédé au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 67
- nombre de bulletins nuls : 0
- nombre de bulletins blancs : 4
- nombre de suffrages exprimés : 63

- Madame COLIN Marie-Claude : 44 voix
- Madame HENRY Laurence : 18 voix
- Monsieur BARUSSEAU Fabrice : 1 voix

Monsieur le Président félicite Madame COLIN.

QUATORZIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président annonce la candidature de Monsieur Jean BRETOME pour le poste de quatorzième Vice-président, en charge de la politique de la ville et du CSPD. Il rappelle que Monsieur BRETOME est Maire de Thénac.

Monsieur le Président sollicite d'autres candidatures.

Madame TRAIN se porte candidate. Elle considère que le CSPD et la politique de la ville correspondent à une charge très importante, notamment en termes de prévention de la délinquance vis-à-vis des jeunes. Elle rappelle que les travaux qui ont été menés jusque-là avec les procureurs et avec la gendarmerie ont toujours porté leurs fruits. Elle souhaite donc poursuivre dans cette lignée.

Il est procédé au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 67
- nombre de bulletins nuls : 1

- nombre de bulletins blancs : 1
- nombre de suffrages exprimés : 65
- majorité absolue : 33

- Monsieur BRETHOME Jean : 34 voix
- Madame TRAIN Eliane : 30 voix
- Monsieur ROUDIER Jean-Pierre : 1 voix

Monsieur le Président félicite Monsieur BRETHOME.

QUINZIEME VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président présente la candidature de Monsieur Bernard BERTRAND pour ce dernier poste de quinzième Vice-président, en charge du développement des équipements communautaires. Monsieur BERTRAND est adjoint au Maire de Saint-Georges-des-Coteaux.

Monsieur le Président sollicite d'autres candidatures et constate qu'il n'y en a pas.

Il est procédé au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- nombre de votants : 67
- nombre de bulletins nuls : 1
- nombre de bulletins blancs : 13
- nombre de suffrages exprimés : 53
- majorité absolue : 27

- Monsieur BERTRAND Bernard : 47 voix
- Madame TRAIN Eliane : 2 voix
- Monsieur DOURTHE Christophe : 1 voix
- Monsieur NEVEU Frédéric : 1 voix
- Monsieur BARUSSEAU Fabrice : 1 voix
- Madame HENRY Laurence : 1 voix

Monsieur le Président félicite Monsieur BERTRAND.

Monsieur le Président invite l'ensemble des Vice-présidents nouvellement élus pour la photographie officielle qui doit être prise au fond de la salle.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants et clôt la séance à 22 h

15.